

Développer des sites web accessibles

RS5161 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	326t, 320m, 321t
Formacode(s)	46335
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/04/2020
Date d'échéance	24/04/2025

Certificateur(s)

ACCESS42 · SIRET : 50306240800052

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
BOSCOF	39326709100097	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'article 47 de la loi du 11 février 2005 impose aux « services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent » d'être accessibles aux personnes handicapées, tous handicaps confondus. L'article 106 de la loi pour une République Numérique réforme cet article 47 (cf. recommandations formalisées) et l'obligation légale est ainsi étendue à certains acteurs privés (sous condition de chiffre d'affaires) et aux organismes délégataires d'une mission de service public. Le décret d'application du 14 mai 2009 précise que le Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA) s'applique et doit être respecté.

L'accessibilité numérique est un domaine du développement web très particulier qui nécessite une maîtrise approfondie des spécifications web (HTML, CSS, WCAG, RGAA). Cette certification "Développer des sites web accessibles"

atteste de la compétence des titulaires en matière d'accessibilité des sites web et dote les développeurs en charge des sites et applications, notamment ceux

qui relèvent des services publics, des bases techniques nécessaires pour mettre en conformité et maintenir l'accessibilité numérique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Décrire et analyser les difficultés rencontrées par les utilisateurs en situation de handicap lors de la navigation sur le web et les technologies d'assistance qu'ils emploient

Identifier et corriger les erreurs de structure d'une page web

Réaliser des mises en page fluides et adaptatives qui respectent les contraintes d'agrandissement des caractères

Réaliser des formulaires accessibles

Identifier la nature d'un composant complexe ARIA, tester sa conformité aux recommandations et émettre des pistes de réparation

Utiliser un lecteur d'écran pour faire des tests de restitution (identifier les erreurs et donner les restitutions attendues).

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA 4) :

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir suivi la formation "Développer et coder des sites web accessibles" ou détenir un niveau de connaissance équivalent.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury d'attribution est constitué de la responsable pédagogique du certificateur et d'un professionnel de l'accessibilité numérique.

Base légale

Date de décision	24/04/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/04/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6838

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5161/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	136
Parcours menés à terme	136
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2022 – 04/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	184
Montant total engagé	275 180 €
Coût moyen par dossier	1 496 €
Durée moyenne	21 h
Période	10/2020 – 03/2025

France compétences	95 %
Reste à charge titulaire	3 %
OPCO	0 %
France Travail	0 %
Régions	0 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.